

## RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ

Ceprisca - Centre de droit privé et de sciences  
criminelles d'Amiens

## SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Picardie Jules Verne

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025**  
VAGUE E



Au nom du comité d'experts :

Marc Ortolani, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

## MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Président :</b> | M. Marc Ortolani, Université Nice Sophia Antipolis                         |
|                    | Mme Evelyne Bonis, université de Bordeaux                                  |
| <b>Experts :</b>   | Mme Aurore-Angélique Hyde, Université de Reims Champagne-Ardenne -<br>Urca |
|                    | Mme Barbara Palli, université de Lorraine (représentante du CNU)           |

## REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Corinne Leveleux-Teixeira

## REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

M. Philippe Nivet, Université de Picardie Jules Verne

## CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de droit privé et de science criminelle d'Amiens
- Acronyme : Ceprisca
- Label et numéro : UR UPJV 3911
- Composition de l'équipe de direction : Directeur : Pr. Cédric Glineur, Directrice adjointe : Mme Iryna Grebenyuk

## PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales  
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

## THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

L'unité a pour domaines de recherche le droit privé, la science criminelle, la théorie et l'histoire du droit. Les thématiques de recherche choisies par l'unité visent cependant à l'effacement de la frontière entre droit public et droit privé notamment dans des domaines comme le droit de la santé, le droit du numérique ou l'histoire et les techniques de la norme.

## HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Ceprisca a été fondé en 1998. Il réunit au 31 décembre 2023, 27 enseignants-chercheurs, pour la plupart rattachés à l'UFR de droit et de science politique. Quelques-uns de ses membres sont issus d'autres composantes de l'université de Picardie. S'y ajoutent des membres associés provenant d'autres universités. L'unité est hébergée dans les locaux de l'UFR de droit et de science politique, 10 Placette Lafleur à Amiens.

## ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

L'unité est membre de la Maison européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) de Lille, à laquelle sont rattachées les unités du secteur Sciences Humaines et Sociales (SHS) des universités des Hauts-de-France, dont plusieurs unités de recherche en droit. La MESHS est labellisée « Unité d'Appui et de Recherche » (UAR 3185) depuis le 1er janvier 2022, sous tutelle du CNRS et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Région Hauts-de-France.

Pour ce qui est de la recherche doctorale, l'unité est rattachée à l'École Doctorale en Sciences humaines et sociales (ED 586), réunissant des unités des universités d'Artois, du Littoral Côte d'Opale et de Picardie.

Au plan local, le Ceprisca s'associe régulièrement avec d'autres unités de recherche de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), telles que le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique (Curapp-ESS), le Laboratoire d'Économie, Finance, Management et Innovation (LEFMI) ou le Centre d'Études des Relations et Contacts Linguistiques et Littéraires (CERCLL).

L'unité collabore également avec des institutions publiques nationales (CNRS, Institut universitaire de France, École nationale de la magistrature, Société française de Finances publiques etc.) ou avec des unités d'autres universités (Centre de Théorie et d'Analyse du Droit de Paris-Nanterre, Centre de Recherche juridique Pothier d'Orléans, Centre de Recherche interdisciplinaire en Sciences de la Société de Valenciennes, etc.)

## EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

| Catégories de personnel  | Effectifs |
|--|-----------|
| Professeurs et assimilés   | 10        |
| Maîtres de conférences et assimilés                              | 17        |
| Directeurs de recherche et assimilés                             | 0         |
| Chargés de recherche et assimilés                                | 0         |
| Personnels d'appui à la recherche                                | 1         |
| <b>Sous-total personnels permanents en activité</b>              | <b>28</b> |
| Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés | 6         |
| Personnels d'appui non permanents                                | 0         |
| Post-doctorants  | 0         |
| Doctorants   | 18        |
| <b>Sous-total personnels non permanents en activité</b>          | <b>24</b> |
| <b>Total personnels</b>  | <b>52</b> |

## RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

| Nom de l'employeur      | EC        | C        | PAR      |
|-------------------------|-----------|----------|----------|
| UPJV                    | 27        | 0        | 1        |
| <b>Total personnels</b> | <b>27</b> | <b>0</b> | <b>1</b> |

## AVIS GLOBAL

Le Ceprisca est une unité de taille moyenne (27 enseignants-chercheurs, 18 doctorants et 1 personnel d'appui à la recherche à 80 % partagé avec deux autres unités). L'unité est bien implantée dans son environnement de recherche local et régional. Certaines activités lui valent une reconnaissance nationale du fait d'une expertise particulière (dans le domaine de la santé et du vieillissement), de l'ampleur d'une recherche entreprise (ANR FermeGé visant à étudier l'impact d'une organisation fiscale (1664-1794), discriminante, mais rationnelle, sur les territoires et les sociétés de la France moderne en utilisant les ressources offertes par les humanités numériques ; colloque « Loisel ») ou encore de la programmation régulière d'événements scientifiques qui s'installent dans le paysage juridique (cycles de colloques « Face à la norme » ; « Les risques du métier »). La réactivité de l'unité à l'actualité du droit et aux défis sociétaux se traduit par des publications à bref délai rendues possibles par le contrôle du processus de fabrication au sein des presses du Ceprisca. Cette stratégie de publication rapide et entièrement contrôlée accentue la visibilité de l'unité. En outre, certains chercheurs sont bien intégrés dans des réseaux de recherche européens.

Relevant d'un établissement situé à proximité de grands centres de recherche (à Paris et à Lille), l'unité souffre de cette concurrence. Plusieurs enseignants-chercheurs ne sont pas résidents et le turnover y est très élevé : au cours de la période évaluée, dix-sept chercheurs ont quitté le Ceprisca pour se rattacher à d'autres unités de recherche dans le cadre de mutations, de l'agrégation ou de détachements. Des moyens sont mis en œuvre par l'unité pour réduire ce mouvement sortant des personnels et assurer une meilleure stabilité dans la conduite des projets de recherche.

De surcroît, l'unité souffre du désinvestissement d'un tiers de son personnel enseignant-chercheur qui ne participe pas aux activités scientifiques collectives. L'ensemble des activités de recherche individuelles et collectives repose par conséquent sur les deux tiers restants qui font preuve d'un grand dynamisme scientifique et assurent de manière consensuelle et parfaitement satisfaisante le pilotage de l'unité.

Au demeurant, celle-ci peut compter sur le soutien de son établissement ainsi que sur de solides collaborations avec d'autres unités de recherche locales et avec des partenaires académiques et non académiques. Elle bénéficie de moyens matériels (ressources financières, locaux et équipements) couvrant ses besoins ; si

nécessaire, elle complète ses ressources par des collaborations avec des instances locales ou nationales ; en revanche elle n'a été associée qu'à un projet ANR (projet FermeGé) au cours de la période d'évaluation. L'unité doit se satisfaire d'un personnel d'appui à la recherche dont le temps est partagé entre d'autres structures. Cette personne qui fait preuve d'une très grande organisation et d'un parfait dévouement est très sollicitée. À ce titre, l'unité redoute qu'une trop forte augmentation de son activité scientifique ne puisse être correctement accompagnée.

Le Ceprisca, qui compte actuellement dix-huit doctorants, n'a obtenu qu'un seul contrat doctoral durant la période évaluée, ce qui constitue un taux de financement très faible. L'inadéquation du périmètre de l'école doctorale (ED SHS des universités de Picardie, d'Artois et du Littoral) aux besoins de l'unité constitue pour elle un handicap. Ainsi, des efforts doivent encore être accomplis pour la mise en place de formations spécifiques pour les doctorants ou de temps d'échanges formalisés autour de leurs travaux en cours. De même, le Ceprisca n'utilise pas encore pleinement les ressources proposées par la MESHS, dont certaines des thématiques ("vulnérabilité" par exemple) correspondent pourtant bien à ses axes.

Au regard de ses axes, l'axe 2 « Entreprises et droit » a particulièrement souffert des départs d'enseignants-chercheurs, et la production de l'axe 1 « Droit du numérique » est relativement faible par rapport aux deux autres dont l'activité est d'un niveau élevé : « Droit de la santé » (Axe 3) et « Histoire et technique(s) de la norme » (Axe 4). Les deux premiers axes regroupent peu d'enseignants-chercheurs, et comptent peu de doctorants tandis que l'axe 4 apparaît très dynamique et donne l'impression de porter l'unité.

Dans l'ensemble, la production scientifique collective demeure soutenue, de qualité et parfois interdisciplinaire (notamment dans le domaine « droit et santé »), avec quatre manifestations en moyenne par an suivies de publications, à la fois sur des thèmes d'actualité (Colloque sur la profession d'avocat : les risques de l'exercice, 2020) et d'autres relevant de la recherche fondamentale (Colloque, Foucault face à la norme, 2019). La production scientifique individuelle est également importante avec, au cours de la période évaluée, plus de 300 articles de revue, 40 chapitres d'ouvrages et de nombreux ouvrages publiés (Numérique et grandes notions de droit privé, Ceprisca, 2019 ; Narration de la norme, Mare et Martin, 2022). On peut toutefois regretter que tous les travaux ne soient pas déposés sur HAL.

Suivant les recommandations du précédent comité, l'unité a commencé à ouvrir ses activités de recherche aux professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice) avec lesquels diverses collaborations ont été ébauchées, certaines ayant donné lieu à des conventions ponctuelles (chambre des notaires de Picardie). Quelques manifestations scientifiques ont par ailleurs été accompagnées d'événements culturels. Dans l'ensemble, les membres de l'unité sont peu engagés dans la vulgarisation des produits de la recherche. Des efforts méritent encore d'être accomplis afin de mieux partager les connaissances scientifiques au sein du grand public et du monde culturel, économique et social via des publications adaptées et des actions de vulgarisation scientifique.

Au regard de la trajectoire de l'unité, malgré les efforts accomplis, les objectifs scientifiques restent ceux d'une unité de recherche généraliste : les axes de recherche actuels ou à venir ne sont pas de nature à donner à l'unité une identité et une visibilité suffisamment fortes. Or, il importe que le Ceprisca donne à sa recherche une plus grande cohérence d'ensemble, en trouvant un dénominateur commun entre ses axes, ce qui serait de nature à renforcer son identité.

Par ailleurs, la recherche reste très largement nationale, alors que ses axes de recherches ("droit de la santé" par exemple ou "histoire et techniques de la norme") pourraient s'ouvrir à une approche plus internationale, ce dont l'unité a commencé à prendre conscience. De même, l'unité doit poursuivre l'effort pour obtenir des contrats de recherche susceptibles de financer des recherches doctorales et postdoctorales : un projet ANR « Environnement et propriété en interdépendance » a été déposé en ce sens.

La communication scientifique de l'unité souffre aussi de l'absence de moyens (newsletter, site internet à jour), mais cela est lié à la faible disponibilité du personnel pouvant en assurer le suivi.

# ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

## A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

L'unité a tenu compte des recommandations du précédent rapport en ce qui concerne son intégration à des réseaux de recherche par l'affiliation à la Maison européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS).

Il en va de même pour les recommandations concernant les liens à renforcer avec les professionnels du droit au travers d'évènements scientifiques : des manifestations scientifiques à la Cour d'appel ou au tribunal administratif, ainsi que la série de colloques « Les risques du métier », sont de nature à resserrer les liens avec diverses professions juridiques (notaires, commissaires de justice par exemple). La série de colloques « Face à la norme » et les manifestations organisées dans l'axe « Histoire et techniques de la norme » ont quant à elles approfondi les recherches transdisciplinaires, suivant également en cela les recommandations du précédent comité. De la même manière, plusieurs collaborations ont été lancées avec d'autres unités de recherche de l'UPJV et avec d'autres universités.

La précédente évaluation avait attiré l'attention sur les risques d'un important turnover concernant les enseignants-chercheurs. Même si l'unité n'est qu'en partie responsable des mouvements de personnel, elle a mis en place des conférences de présentation des travaux des nouveaux membres dans l'espoir de les intégrer plus facilement et elle a également soutenu le recrutement comme maîtres de conférences de deux docteurs de l'UPJV. L'unité espère ainsi freiner les changements trop fréquents et favoriser la constitution d'un noyau d'EC plus durablement implantés et investis.

En revanche, lors de la dernière évaluation, le comité d'experts avait souhaité que "la politique de soutien aux doctorants soit maintenue et amplifiée en accentuant le travail en commun avec l'École Doctorale SHS - Sciences humaines et sociales". Avec un seul contrat doctoral, et une certaine déperdition des doctorants, les efforts de l'unité auprès de l'École Doctorale (ED) n'ont pas été couronnés de succès.

De même, le précédent comité avait souhaité que "l'appui administratif, actuellement insuffisant, soit renforcé", ce qui n'a pu manifestement être réalisé. L'unité a pu cependant répondre aux recommandations du précédent rapport concernant ses bureaux, afin de réduire "l'entassement" des enseignants-chercheurs, en obtenant l'attribution de nouveaux mètres carrés.

Enfin, l'unité n'est pas parvenue à développer des partenariats européens et internationaux de recherche à la hauteur de ce qui était suggéré dans le précédent rapport.

## B - DOMAINES D'ÉVALUATION

### DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

#### Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs scientifiques de l'unité sont clairement définis d'un point de vue disciplinaire : elle a pour domaines de recherche le droit privé, la science criminelle, la théorie et l'histoire du droit. Pour autant, elle organise aussi des manifestations scientifiques pluridisciplinaires et multiplie les contacts avec les professions juridiques. En prise avec l'actualité, elle apporte son expertise à l'étude des transformations dans les domaines du droit du numérique (plateformes, intelligence artificielle), du droit pénal (motivation de la peine par exemple), du droit civil (cautionnement ou réforme du droit des suretés) ou encore du droit de la santé (Covid ou statut des personnes âgées). Par ailleurs, les résultats de la recherche bénéficient d'une diffusion rapide grâce aux éditions du Ceprisca.

## Appréciation sur les ressources de l'unité

Concernant ses ressources financières, l'unité dispose de moyens provenant pour l'essentiel de la dotation de l'UPJV, proportionnelle au nombre de chercheurs ; elle varie au cours de la période évaluée d'un minimum de 20 600 € en 2019 à un maximum de 25 212 € en 2023 (soit, pour cette année 934 € par chercheur titulaire). Elle bénéficie en outre d'aides directes de l'UPJV apportées aux projets de l'unité par le dispositif de Soutien au rayonnement de la recherche (S2R), qu'il s'agisse de l'organisation de colloques ou de la publication d'ouvrages : le montant se situe en moyenne à 7689 € par an au cours de la période évaluée. L'unité bénéficie de financements extérieurs ponctuels pour l'organisation de certaines manifestations provenant de partenariats avec des organismes universitaires, tels que l'École nationale supérieure, l'Institut universitaire de France (par exemple 1000 € pour l'organisation du colloque Loisel), l'ANR, la MESHS, d'autres unités de recherche ou des organismes professionnels (la chambre des notaires par exemple). En revanche, l'unité ne dispose pas de financements provenant de contrats de recherche en cours. La recherche doctorale souffre de financements limités de la part de l'ED (un seul contrat doctoral au cours de la période évaluée).

Concernant le personnel enseignant-chercheur, l'unité est composée de 27 membres titulaires au 21-12-2023 : douze hommes et quinze femmes ainsi répartis : dix professeurs ; dix-sept maîtres de conférences. L'unité signale un fort turnover parmi ces enseignants-chercheurs et la difficulté à constituer un "noyau dur" durablement implanté à Amiens. De surcroît, une dizaine d'enseignants-chercheurs ne participe pas aux activités de recherche collectives.

Concernant le personnel d'appui à la recherche (PAR) le Ceprisca est administré par une gestionnaire à temps partiel (80 %) qui partage son activité avec deux autres unités hébergées au sein du pôle « Cathédrale » de l'UPJV. Ce personnel unique permet globalement de satisfaire les besoins de l'unité pour le montage de journées d'études et de colloques à la condition d'être vigilant quant aux dates des manifestations pour éviter des chevauchements avec les manifestations organisées par les autres unités. En revanche, ce soutien administratif ne permet pas d'assurer d'autres missions qui pourraient être utiles à l'essor de la communication de l'unité telle que la modernisation de son site internet ou la mise en place d'une newsletter.

Parallèlement, le Ceprisca gère sur le plan scientifique un centre de recherche et de documentation en commun avec le Curapp-ESS qui est dépendant du CNRS sur le plan administratif. Ce dernier met à disposition des deux unités un personnel dédié, consistant en une bibliothécaire titulaire et plusieurs vacataires.

Concernant ses locaux, l'unité a obtenu la jouissance de deux salles supplémentaires : l'une affectée à la gestionnaire de l'unité (dont l'ancien bureau a été attribué à des enseignants-chercheurs) ; l'autre sert de point de rencontre et de réunion. Cette salle servira aussi à accueillir le fonds documentaire « Geneviève Viney ».

## Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Pour sa gouvernance, l'unité s'appuie sur une équipe de direction (composée d'un directeur et d'un directeur adjoint, lesquels se partagent les tâches à la manière d'une codirection), élue tous les cinq ans, et assistée d'un conseil de laboratoire composé de deux membres nommés et neuf membres élus pour quatre ans. Le conseil d'unité est régulièrement consulté par le directeur pour toutes les questions de gouvernance. Des responsables d'axe sont élus pour la durée du mandat de l'équipe de direction. L'unité dispose également d'une assemblée générale, qui se réunit au moins deux fois par an pour discuter de toutes les questions relatives à la vie scientifique et collective. Le Ceprisca est une unité monoéquipe dont les membres sont répartis en 4 axes : Droit du numérique (Axe 1), Entreprises et droit (Axe 2), Droit de la santé (Axe 3), Histoire et technique(s) de la norme (Axe 4). L'unité respecte la réglementation relative à la gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

*1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.*

### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité perçoit très clairement son environnement de recherche et sait en mesurer les avantages et les inconvénients ; elle est solidement implantée dans le paysage local de la recherche et sait tirer parti du soutien de ses tutelles et de ses partenaires académiques (par exemple, le Curapp-ESS, le Centre de Théorie et Analyse du Droit de l'Université de Nanterre, le Centre de Recherche juridique Pothier d'Orléans ou encore le Centre de

Recherche interdisciplinaire en Sciences de la Société de Valenciennes) et non académiques (comme l'Ordre des Avocats d'Amiens ou la Chambre des Notaires de Picardie).

L'unité a clairement conscience de la nécessité d'adapter ses objectifs scientifiques à son potentiel en matière de recherche, au besoin en faisant évoluer ses axes, tels que cela apparaît dans la trajectoire détaillée dans le dossier déposé par l'unité. La stratégie scientifique évolue de manière positive.

L'unité fait preuve d'une très bonne réactivité à l'actualité du droit et aux défis sociétaux par des activités de recherche ciblées, nombreuses et diversifiées spécialement par ses travaux sur les personnes âgées vulnérables et les alternatives possibles aux Ehpad comme le maintien à domicile.

La pertinence des objectifs scientifiques de l'unité lui assure une bonne reconnaissance à l'échelle nationale.

L'existence des éditions du Ceprisca constitue un atout pour une diffusion rapide des résultats de la recherche (deux mois en moyenne une fois les contributions rassemblées, soit un délai plus bref que celui qui serait nécessaire pour une édition aux Presses universitaires du Septentrion) pour un budget de l'ordre de 3 K€ par an.

## Points faibles et risques liés au contexte

L'unité souffre de la concurrence et de l'attractivité d'établissements importants et proches géographiquement tels que Paris ou Lille ; cela implique un important turn over d'enseignants-chercheurs et réduit le nombre d'enseignants-chercheurs résidents, ce qui est préjudiciable à la conception de projets de recherche collectifs sur le moyen et le long terme.

Les objectifs scientifiques restent ceux d'une unité de recherche généraliste : les axes de recherche actuels ou à venir ne sont pas de nature à donner à l'unité une identité et une visibilité suffisamment fortes.

Les objectifs scientifiques de l'unité restent très largement nationaux, alors que ses axes de recherche ("droit de la santé" par exemple ou "histoire et techniques de la norme") pourraient s'ouvrir à une approche plus internationale.

La communication scientifique de l'unité souffre de l'absence de moyens (newsletter, site internet à jour et personnel permettant d'en assurer le suivi).

## *2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.*

## Points forts et possibilités liées au contexte

La dotation annuelle versée à l'unité par l'UPJV est utilement complétée par des financements provenant également de l'établissement pour l'organisation de colloques ou la publication d'ouvrages par le dispositif de soutien au rayonnement de la recherche (S2R). L'unité bénéficie ainsi d'un fort soutien de sa tutelle.

Les collaborations scientifiques tissées par l'unité avec des organismes universitaires, d'autres unités de recherche (comme le CNRS), voire des organismes professionnels non académiques (comme la chambre des notaires), permettent au Ceprisca d'obtenir des financements complémentaires et de mutualiser les ressources de manière à financer ses activités de recherche.

Concernant ses ressources en personnel enseignant-chercheur, l'unité a mis en œuvre une politique destinée à limiter le départ d'enseignants-chercheurs récemment nommés afin de constituer un noyau plus solide d'enseignants-chercheurs permanents.

Depuis la précédente évaluation, l'unité a pu occuper des locaux supplémentaires dédiés à la gestionnaire et aux enseignants-chercheurs (bureaux et lieu de convivialité).

Elle bénéficie également d'équipement satisfaisant et de ressources documentaires abondantes qui continuent à s'accroître.

## Points faibles et risques liés au contexte

Hormis l'ARN FermeG, l'unité n'a pas répondu à d'autres appels à projets contractuels susceptibles de fournir des ressources plus abondantes et de financer la recherche doctorale et postdoctorale tout en structurant davantage l'activité scientifique. Elle attribue cela (outre à un soutien de l'établissement qui semble suffisant pour couvrir ses besoins) au fait que le *turnover* important des enseignants-chercheurs n'est pas propice à l'émergence de projets de recherche collective, et que les enseignants-chercheurs résidents sont accaparés par de nombreuses responsabilités pédagogiques et administratives particulièrement chronophages.

L'unité, qui compte actuellement dix-huit doctorants, n'a obtenu qu'un seul contrat doctoral durant la période évaluée, ce qui constitue un taux de financement très médiocre. L'inadéquation du périmètre de l'ED aux besoins de l'unité constitue pour elle un point faible.

L'unité ne dispose que d'un personnel d'appui à la recherche qu'elle partage avec deux autres unités, ce qui paraît assez peu pour une unité de 27 enseignants-chercheurs et dix-huit doctorants.

L'unité n'utilise pas encore pleinement les ressources proposées par la MESHS, dont certaines des thématiques ("vulnérabilité" par exemple) correspondent pourtant parfaitement à ses axes.

L'unité n'utilise pas chaque année l'intégralité de son enveloppe budgétaire ni les fonds proposés par l'établissement pour stimuler la mobilité internationale des enseignants-chercheurs.

*3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a obtenu des locaux supplémentaires permettant à sa gestionnaire de travailler dans de meilleures conditions et à l'ensemble du personnel de bénéficier d'un lieu de convivialité.

L'unité veille, dans la mesure du possible, au respect de la parité dans le recrutement d'enseignants-chercheurs. L'unité respecte la réglementation relative à la gestion des ressources humaines (qui échappe largement à ses compétences), de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

#### Points faibles et risques liés au contexte

## DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

### Appréciation sur l'attractivité de l'unité

L'attractivité de l'unité doit beaucoup à sa position géographique : proche de Lille et de Paris, ce qui permet à certains de ses membres de développer une recherche collective en partenariat avec d'autres universités. Néanmoins, cette proximité crée aussi une forme de concurrence au détriment de l'UPJV qui voit certains enseignants-chercheurs passer plus que demeurer au Ceprisca. Cette implication de relativement courte durée ne favorise pas le dépôt de projets de recherches collectives. Le Ceprisca bénéficie d'une bonne visibilité pour deux de ses axes (Axe 3 « Droit de la santé » et Axe 4 « Histoire et technique(s) de la norme »). En dépit de la notoriété et de la qualité des travaux de ses membres, les deux autres axes (spécialement l'axe 2 « Entreprises et Droit » qui comprend six enseignants-chercheurs) pâtissent de nombreux départs. Le Ceprisca offre un environnement de travail satisfaisant à ses membres : bureaux partagés, achat d'équipement informatique, accès au centre de documentation et à la salle de convivialité, dotation de 6 K€ pour l'installation des jeunes maîtres de conférences afin d'assurer l'achat de matériel, d'ouvrages et de financer les premiers projets de recherche).

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.*
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.*
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.*
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.*

#### Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique du Ceprisca tient à la qualité de la production individuelle de ses membres, ainsi qu'à leur bonne insertion dans les réseaux de recherche nationale, européenne, voire internationale. Au plan national, le Ceprisca a su compenser sa relative petite taille en s'associant à d'autres universités voisines pour le déploiement de la recherche vers des champs disciplinaires très divers. Ainsi, le Ceprisca a été porteur avec un laboratoire d'histoire (IRHIS - Université de Lille - Gestionnaire du projet), de droit (CHAD - Université de

Nanterre) et de géographie (Cresat) du projet ANR FermeGé de 299 127 €, dont la résonance scientifique s'est révélée particulièrement importante. Ce projet FermeGé s'inscrit dans le développement des humanités numériques. Il vise à étudier l'impact d'une organisation fiscale, discriminante, mais rationnelle, sur les territoires et les sociétés de la France d'Ancien Régime. De même, le Ceprisca a su s'associer au Curapp-ESS, au Centre de Théorie et Analyse du Droit de l'Université de Nanterre, à l'École Nationale Supérieure, au CNRS, à l'Institut Juridique de la Sorbonne, la MESHS, ou à la Société française de Finances publiques pour mener des recherches au sein de l'axe Histoire du droit, un axe particulièrement dynamique.

Au niveau européen, plusieurs enseignants-chercheurs sont insérés dans des réseaux de recherche : une enseignante-chercheuse est experte auprès du coordinateur des projets de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, un autre est membre du réseau international de recherche sur la «Tétrarnormalisation» depuis 2021 et membre du réseau international de recherche «Law and management» depuis 2021.

Certains membres du Ceprisca exercent des responsabilités éditoriales dans des revues juridiques reconnues (Revue critique de législation et de jurisprudence, revue de sciences criminelles et de la justice par exemple) ou dans des sociétés savantes consacrées à la recherche (Association française pour l'Organisation internationale du Travail, Société française de Médecine légale et d'expertises médicales). D'autres assurent ou ont assuré la direction scientifique de chroniques comme la chronique des ouvrages de la Revue trimestrielle de droit civil ou la chronique de droit médical de la revue Les Petites Affiches de 2003 à 2020.

L'attractivité de l'unité se manifeste dans les liens qu'entretiennent toujours avec elles ses anciens membres, soit par des collaborations informelles de recherche, soit en réintégrant l'unité par la voie de la mutation après avoir dû la quitter (notamment à la suite du concours d'agrégation). L'unité est attractive également par l'accueil qu'elle réserve à ses doctorants en leur offrant des conditions de travail (locaux, matériel informatique, documentation) ainsi qu'un encadrement scientifique correspondant à leurs besoins. Elle prépare ses doctorants au concours pour l'attribution des contrats doctoraux et les associe aux activités de recherche collectives.

Le rayonnement scientifique du Ceprisca tient aussi à une bonne implantation de l'unité au sein des milieux juridiques amiénois (Cour d'Appel, tribunal administratif, Barreau, chambre des notaires, etc.) par l'organisation régulière de colloques en lien avec les professionnels du droit qui participent de la dissémination de la recherche. Ainsi, au titre des faits marquants a été relevée l'organisation d'un cycle de colloques consacrés aux risques liés à l'exercice de certaines professions juridiques et aux responsabilités qui y sont liées. La série a été inaugurée en 2020 par un colloque intitulé «La profession d'avocat : les risques du métier» et s'est poursuivie par un colloque en 2023 portant sur la profession de notaire.

De surcroît, l'existence d'une collection du Ceprisca, éditée par Lextenso, permet de rendre visibles, à bref délai, les actes qui en sont le produit. Cette diffusion répartie dans trois collections : «Colloques», «Essais» et «Thèses» contribue à faire connaître les travaux individuels et collectifs menés au sein de l'unité par les enseignants-chercheurs titulaires, mais aussi par les doctorants.

## Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

La proximité de Paris et de Lille n'est toutefois pas qu'un avantage. Elle conduit aussi à une grande mobilité des enseignants-chercheurs. Ainsi, au cours de la période évaluée, dix-sept chercheurs ont quitté l'unité pour regagner d'autres unités de recherche dans le cadre de mutations, agrégation ou détachements. Même si certains d'entre eux demeurent associés au laboratoire à la suite de leur départ, cette mobilité ne favorise pas la vie d'une unité de taille moyenne (27 membres) et l'engagement dans des projets au long cours.

L'axe 2 «Entreprises et droit» a particulièrement souffert de ces départs. Un déficit marqué de dynamisme et de visibilité caractérise les axes - «Entreprises et droit» (Axe 2) et «Droit du numérique» (Axe 1), - par rapport aux deux autres ; «Droit de la santé» (Axe 3) et «Histoire et technique(s) de la norme» (Axe 4). Les deux premiers axes regroupent peu d'enseignants-chercheurs et ont peu de doctorants. L'interrogation sur leur maintien est ouverte.

L'unité ne dispense aucune formation spécifique pour les doctorants ni aucun temps d'échanges formalisés autour de leurs travaux en cours (séminaires doctoraux ou journée des doctorants par exemple).

L'unité délaisse la perspective internationale ; elle n'utilise pas les dispositifs d'aide à la mobilité entrante et sortante des enseignants-chercheurs proposés par l'établissement ni la "Cellule Europe" de l'établissement destinée à soutenir le montage de projets de recherche internationaux. L'unité n'a pas véritablement formalisé de partenariat avec des unités de recherches étrangères.

## DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

### Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique de l'unité est régulière, mais elle est le reflet d'une inégale répartition des enseignants-chercheurs entre les axes : l'axe 1 compte trois titulaires et trois associés ; l'axe 2, cinq titulaires et un associé ; l'axe 3, huit titulaires et deux associés et l'axe 4, quinze titulaires et quatre associés. Le nombre des doctorants est proportionné aux effectifs de chaque axe. Aussi, au regard de la production scientifique, tous les axes sont représentés, mais de façon très inégale, l'axe 4 donnant l'impression de porter l'unité.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.*
- 2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.*
- 3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.*

### Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique collective est riche et régulière avec plusieurs conférences, colloques ou journées d'études organisées annuellement : quatre en moyenne en tenant compte de la nécessaire baisse d'activité pendant la crise sanitaire. Certains de ces travaux ont fait l'objet de publications chez des éditeurs réputés (Mare et Martin ; Bruylant).

L'activité scientifique intéresse tant la recherche fondamentale ("Numérique et grandes notions du droit privé", Ceprisca 2019 ; "Foucault face à la norme", Mare et Martin, 2020 ; "Narration de la norme", Mare et Martin, 2022 ; "Deleuze face à la norme", 2023 ; etc.) qu'appliquée ("La motivation de la peine", 2018 ; "Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté", 2018 ; "La profession d'avocat : les risques de l'exercice", Ceprisca, 2023 ; "L'activité des plateformes de courtage en ligne", 2021 ; etc.). Elle est également interdisciplinaire ("La prise en charge des personnes âgées dépendantes en établissement : regards croisés sur la crise du modèle français", 2019 ; "Regards croisés sur la justice fiscale, Égalité ou statuts particuliers, Xe-XXIe siècle", 2019 ; "Le "mauvais citoyen" condamné pénalement cesse-t-il d'être citoyen ? L'indissociabilité du droit pénal et du droit public pour saisir la notion de souveraineté", 2022). L'unité a été capable avec des séries de colloques ("Face à la norme" ou "Les risques du métier") de créer des faits marquants récurrents qui accentuent son attractivité et sa visibilité.

L'unité compte parmi ses membres un nombre important de personnalités renommées dans la communauté scientifique pour la qualité de leurs recherches.

Les doctorants sont associés à la vie du centre et sont incités à organiser des manifestations scientifiques. Deux ont eu lieu au cours de la période : l'une sur le cautionnement, l'autre sur les suretés réelles.

L'unité travaille sur des thèmes d'actualité (par exemple le maintien à domicile ; la fin de vie ; les plateformes).

Le projet FermeGé participe de la science ouverte en visant la réalisation d'un atlas numérique des bureaux et des points d'implantation de la Ferme et un dictionnaire numérique de la Ferme Générale sous l'Ancien Régime.

Enfin, un effort a également été accompli par l'unité pour renforcer l'interdisciplinarité de sa recherche, notamment dans le domaine "droit et santé" avec par exemple le colloque « Vieillir chez soi de l'Antiquité au XXIe siècle. Regards croisés sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie » ou bien encore le colloque « Les enjeux liés à l'intelligence artificielle en matière de santé : regards croisés ».

La production scientifique individuelle est également importante avec, au cours de la période évaluée, 301 articles de revue, 40 chapitres d'ouvrages et de nombreux ouvrages dont récemment l'ouvrage sur le droit du numérique primé.

### Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'activité scientifique de l'axe 4 domine celle des autres axes, spécialement de l'axe 1 en retrait en termes de recherches collectives.

Les données de publication extraites d'HAL ne permettent pas de mesurer dans toute son ampleur l'activité individuelle des membres. En effet, tous les membres de l'unité ne font pas l'effort de déposer les références de

leurs travaux individuels sur HAL, bien que tous aient été sensibilisés à ce besoin et qu'un accompagnement soit possible par le service de la communication et de la documentation de l'université.

La production scientifique des membres de l'unité est très inégale : certains (en proportion assez élevée, de l'ordre de huit à dix) ne publient pas ou très faiblement ; ils ne participent pas aux activités collectives organisées par l'unité.

Les travaux collectifs de l'unité ne se distinguent pas bien des travaux conduits par d'autres équipes géographiquement proches sur des thèmes similaires. Par exemple, les thèmes des plateformes ou de l'IA sont à la mode et l'on ne mesure pas bien l'apport des travaux de l'unité à l'état de l'art.

Les recherches collectives sont relativement peu ouvertes à la recherche internationale alors que certains axes de recherche (relatifs aux questions de santé et de vieillissement par exemple) pourraient le permettre.

## DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

### Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Au cours de la période d'évaluation, l'unité a renforcé ses liens avec les professionnels du droit à travers l'organisation d'évènements scientifiques en association par exemple avec la Cour d'appel et le tribunal administratif. La série de colloques sur "les risques du métier" a permis de renforcer les liens avec l'Ordre des avocats, la Chambre des Notaires de Picardie et, récemment, avec les commissaires de justice. Plus particulièrement, le colloque sur la profession de notaire, coorganisé avec plusieurs chambres des notaires et cofinancé par elles, a été ouvert à l'ensemble du milieu professionnel du notariat, aussi bien sur le plan national qu'international. L'exposition/conférence "Flow, Arts, Droit et Flux" (2019), en marge de la conférence sur les flux normatifs, illustre aussi l'inscription du laboratoire dans la société. Plus généralement, certaines thématiques phares du laboratoire, telles que l'axe santé (sur le thème de la fin de vie), montrent une interaction de l'unité de recherche avec son environnement socioprofessionnel et sa propension à répondre aux préoccupations sociétales.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.*
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.*
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.*

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité a suivi les recommandations du précédent comité d'évaluation et a renforcé au cours de la période d'évaluation ses rapports avec les professionnels du droit tels que les avocats, les notaires et plus récemment les commissaires de justice. Plusieurs manifestations en témoignent, telles que les colloques sur l'exercice de la profession d'avocat (sept. 2020), la profession de notaire (2023), la motivation de la peine ou la réforme des suretés. Des partenariats ponctuels ont été établis et les professionnels du droit ont participé à ces manifestations comme intervenants (notamment les avocats et les magistrats). Ces échanges fructueux sont prometteurs, comme le montre la poursuite du cycle de ces manifestations.

Certaines autres thématiques de recherche, notamment en droit de la santé, sur les Ehpad et le maintien des personnes âgées à domicile se prêtent particulièrement à une ouverture de l'unité vers le grand public. Elles ont suscité des articles dans la presse locale et des interviews.

Certaines manifestations scientifiques ont été accompagnées d'évènements culturels tels que l'exposition 'Flow, Arts, Droits et flux en 2019 ou le spectacle "Mythe d'Orphée" ouvert au grand public qui s'est tenu dans les locaux de la faculté en collaboration avec le service culturel de l'UPJV.

De plus, l'unité se positionne sur des thématiques de recherche qui intéressent le grand public, telle que la fin de vie, les Ehpad, les transitions sociétales.

L'unité est attachée à rendre la culture juridique accessible comme en témoigne l'organisation de pièces de théâtre accessibles à toutes et tous, en marge de colloques (la pièce réalisée, en partenariat avec l'orchestre

de l'université, lors du colloque consacré à Jossierand). L'importance de ces pièces pour l'unité en fait un temps fort aux yeux de ses membres.

## Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

L'unité de recherche n'a développé jusqu'à présent que des partenariats ponctuels avec le monde non académique et les professionnels du droit.

Bien que la maison d'édition Ceprisca soit un moyen adapté pour la diffusion de résultats de recherche, les publications qui en résultent ne sont pas destinées au grand public. Il est dommage que l'unité n'envisage pas la publication d'ouvrages de vulgarisation ou d'autres formats de communication sur son site internet qui pourrait viser un public plus divers.

Les membres de l'unité sont peu engagés dans la vulgarisation des produits de la recherche. Un seul indique tenir un blog. D'autres moyens de communication mériteraient d'être exploités comme les médias (presse écrite, radio, podcasts, etc.).

À l'heure actuelle, la valorisation des travaux scientifiques auprès du grand public n'est pas suffisante.

Au cours de la période d'évaluation, seules deux manifestations avaient une dimension culturelle, dont l'une en 2017.

## ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

À l'issue de la précédente évaluation, l'unité a fait le choix de recentrer ses activités autour de quatre axes correspondant à des thématiques ciblées (Droit du numérique, Entreprises et droit, Droit de la santé, histoire et technique(s) de la norme). Ce choix, tout en n'empêchant pas les initiatives des enseignants-chercheurs ni les dynamiques transversales, n'a pas totalement donné satisfaction. La production scientifique collective a été abondante et de qualité, mais inégalement répartie entre les axes. L'axe 1 a fait l'objet d'un investissement limité et l'axe 2 a souffert du départ de son principal porteur et de l'absence de spécialistes au sein de l'unité. Quant à l'axe 4, bien qu'étant le plus important pour le nombre de chercheurs et la production scientifique, il est apparu trop large et sans véritable cohérence interne.

Aussi, l'unité a fait le choix de conserver quatre axes, mais d'en revoir le contenu : l'axe "Entreprises et droit" disparaîtrait au profit d'un nouvel axe consacré à la "Responsabilité" choisi pour son caractère transversal. L'axe "Histoire et techniques de la norme" serait resserré pour devenir un axe "Histoire et théorie de la norme".

Cette initiative est bienvenue, car l'axe "Entreprises et droit" est de taille très faible et sa production trop réduite. Il est en revanche, plus étonnant de vouloir conserver l'axe droit du numérique dont le DAE indique qu'il "a souffert d'un manque d'investissement de la part de la plupart des membres du laboratoire, peu intéressés par ces questions nécessitant une expertise importante dans le domaine particulier du numérique et dans celui des nouvelles technologies". Les entretiens qui ont eu lieu avec les membres de l'unité ont permis de monter qu'il s'agissait là d'une demande de l'établissement qui souhaitait le maintien de cet "axe d'affichage".

La volonté de créer un axe "Responsabilité", bien que relativement classique, est un bon moyen de fédérer les enseignants-chercheurs qui travaillent dans le champ du droit civil, du droit social, du droit pénal, voire du droit de l'environnement (préjudice écologique). En outre, l'héritage de G. Viney est l'occasion de développer cet axe. Cependant l'idée d'en faire un facteur d'identité pour l'unité est moins convaincante, tant la thématique des "Responsabilités" se rencontre fréquemment au sein des UR à dominante juridique.

De même, l'axe "droit de la santé", qui a permis une production scientifique cohérente et ouverte à l'interdisciplinarité, peut encore donner lieu à de fructueuses recherches.

Dans l'ensemble le souhait de faire évoluer ses axes apparaît donc comme pertinent pour l'unité : il permettra de poursuivre les activités de recherche déjà entamées et d'en développer de nouvelles (par exemple en droit de la santé autour des questions d'autonomie ou de handicap, de génétique, de bioéthique ou d'identité sexuelle), de conserver les domaines dans lesquels la recherche a été satisfaisante (la série "face à la norme" par exemple) et de resserrer ou mieux cibler les autres.

On peut se demander toutefois s'il ne serait pas utile de mettre davantage l'accent sur l'axe "Histoire et Théorie du droit" qui est particulièrement dynamique et contribue beaucoup à l'identité de cette unité. En effet, il importe que l'unité veuille à donner à sa recherche une plus grande cohérence d'ensemble, en trouvant si possible un dénominateur commun entre ses axes, ce qui pourrait renforcer son identité. Or, à l'heure actuelle, comme le montre d'ailleurs sa difficulté à identifier des faits marquants (qui existent pourtant et sont remarquables), l'unité tient à demeurer très généraliste, et la diversité de la recherche que cela implique rend plus difficile la construction d'une identité forte et visible.

La volonté de changer le nom de l'unité est parfaitement justifiée, car les dimensions droit privé/sciences criminelles ne sont pas celles qui reflètent le mieux la recherche menée au sein de cette unité davantage tournée vers la théorie et l'histoire du droit.

Par ailleurs, il pourrait être opportun de revoir la dénomination de l'axe "droit du numérique", car cet intitulé est très large et l'axe compte finalement très peu de spécialistes, ce qui l'empêche de couvrir de nombreux domaines. La nouvelle dénomination pourrait resserrer la focale.

Enfin, le choix de l'unité de développer, à côté des grands colloques de format classique, des manifestations scientifiques du type demi-journées d'étude, séminaires ou tables rondes, peut être un bon moyen de réagir à l'actualité et de renforcer les relations avec les professionnels du droit. Parallèlement des cycles de conférences sont envisagés pour continuer à essayer d'intégrer les nouveaux arrivants et les inciter à mieux s'associer à la recherche au sein de l'unité.

## RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

### *Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité*

Le comité recommande de :

- poursuivre la réflexion sur le profil scientifique de l'unité afin de renforcer son identité et sa visibilité.
- accentuer l'effort pour obtenir des contrats de recherche susceptibles de financer des recherches doctorales et postdoctorales.
- travailler à réduire le mouvement des personnels enseignants-chercheurs de manière à assurer une meilleure stabilité de la recherche.
- améliorer la communication au besoin en sollicitant le renforcement du personnel d'appui à la recherche.

### *Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité*

Le comité recommande de :

- veiller à l'équilibre de l'activité scientifique entre les axes.
- poursuivre le dialogue auprès de l'établissement et de la Région, afin d'accroître le nombre des contrats doctoraux, dont la faiblesse nuit à l'attractivité de l'unité.
- maintenir l'activité éditoriale des presses du Ceprisca — capables, avec des délais de publication très brefs, de suivre l'actualité juridique — tout en améliorant leur diffusion ; cette activité éditoriale continuera à servir de vitrine à l'unité de recherche.

### *Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique*

Le comité recommande de :

- veiller à assurer un meilleur équilibre de la production scientifique entre les axes.
- accroître l'internationalisation de la recherche et à ce titre veiller à mieux utiliser les dispositifs proposés par l'établissement pour faciliter les mobilités entrante et sortante.
- tirer parti des thématiques de la Maison européenne des Sciences de l'Homme et de la Société pour développer ses activités de recherche.
- poursuivre les efforts pour attirer vers la recherche les enseignants-chercheurs publiant peu.

### *Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société*

Le comité recommande de :

- poursuivre le développement des interactions avec le monde non académique en diversifiant les partenariats pérennes au-delà d'un soutien ponctuel à des manifestations isolées.
- partager davantage les connaissances avec le grand public et le monde culturel, économique et social par des publications adaptées et des actions de vulgarisation scientifique.

## DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

### DATE

**Début :** 04 novembre 2024 à 9 h

**Fin :** 04 novembre 2024 à 16 h 30

**Entretiens réalisés : en distanciel**

### PROGRAMME DES ENTRETIENS

**8 h 30 - 9 h** Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique

---

**9 h – 9 h 5** Temps de connexion

**9 h 5 – 9 h 35** 1<sup>ère</sup> Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec la direction de l'unité :

**Présents :**

- Stéphane Vernac (Directeur), Mathilde Hoyer (Directrice adjointe)
  - Cédric Glineur (précédent Directeur), Iryna Grebenyuk (précédente Directrice adjointe)
- 

**9 h 35 – 9 h 40** Temps de connexion

**9 h 40 – 10 h 25** 2<sup>ème</sup> Séquence – 45 minutes

Entretien à huis clos avec le représentant des tutelles : M. Philippe Nivet

**10 h 25 – 10 h 35** Pause

---

**10 h 35 – 10 h 40** Temps de connexion

**10 h 40 – 11 h 40** 3<sup>ème</sup> Séquence – Réunion plénière - 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses

---

**11 h 40 – 12 h** Huis-clos comité/CS

---

**12 h – 13 h 30** - Pause déjeuner

---

**13 h 30 – 14 h**

4<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes

Entretien à huis clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

---

**14 h – 14 h 5**

Temps de connexion

**14 h 5 – 14 h 35**    **5<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes**  
Entretien à huis clos avec les doctorants et les post-doctorants.  
Il est souhaitable de prévoir un ou plusieurs représentants

---

**14 h 35 – 14 h 50**    **Pause et huis-clos comité/CS**

---

**14 h 50 – 15 h 20**    **6<sup>ème</sup> Séquence – 30 minutes**  
Entretien final à huis clos avec la direction

---

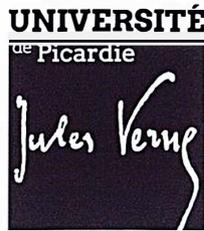
**15 h 30**                                    Entretien à huis clos du comité d'experts en présence de la conseillère scientifique

---

## POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

N.A.

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Amiens, le 9 janvier 2025

**Direction de la Recherche**

1, Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-74-55

e-mail : [drv@u-picardie.fr](mailto:drv@u-picardie.fr)

**Monsieur le Président**

HCERES  
2 Rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation CEPRISCA

Vos Réf : **DER-PUR260024994 - CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du Directeur et des membres de l'unité de recherche **CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens** à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation ainsi que pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec le comité lors de la visite du 4 novembre 2024.

En réponse aux points d'amélioration soulignés par le comité, le Directeur et les membres de l'unité souhaitent apporter les informations complémentaires suivantes :

- Par rapport au périmètre de l'école doctorale jugé inadéquat aux besoins de l'unité (p. 6, p. 9) : le nombre d'HDR dans les sections 01 à 04 sur l'ensemble du site A2U (une cinquantaine) ne représente pas une masse critique suffisante pour créer une école doctorale spécifique à ces disciplines ; même en ajoutant les sections 5 et 6 le nombre resterait faible ; toutefois, le nombre de contrats doctoraux attribués en droit privé et histoire du droit est effectivement un sujet dont devra s'emparer le conseil de l'école doctorale ;
- Pour l'établissement, impliqué notamment dans le projet MAIA - Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle obtenu dans le cadre du PIA 4 "ExcellenceS sous toutes ses formes", la question du droit du numérique va au-delà d'un axe d'affichage et représente un véritable enjeu de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

L'administrateur provisoire de  
l'Université de Picardie Jules Verne



**Damien CUNY**

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des universités et des écoles  
Évaluation des unités de recherche  
Évaluation des formations  
Évaluation des organismes nationaux de recherche  
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière  
75002 Paris, France  
+33 1 89 97 44 00

